

# États-Unis : publication des volumes d'incorporation de biocarburants pour les années 2014-2016 et impacts sur les Renewable Identification Numbers

10 décembre 2015

Diffusés le 30 novembre par l'*Environmental Protection Agency* (EPA), les nouveaux volumes d'incorporation de biocarburants montrent une augmentation des attentes pour l'éthanol produit à partir du maïs, et ce en comparaison avec la version provisoire datant de mai 2015 ([voir à ce sujet la brève publiée sur ce blog](#)). Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble de ces éléments.

Comparaison du RFS 2, de la proposition provisoire et de la décision finale de l'EPA de mai 2015

(unité : milliard de gallons d'éthanol équivalent)

		2014	2015	2016
Biocarburants avancés	RFS2	3,75	5,5	7,25
	Proposition - mai 2015	2,68	2,9	3,4
	Décision du 30 novembre 2015	2,67	2,88	3,61
Total	RFS2	18,15	20,5	22,25
	Proposition (mai 2015)	15,93	16,3	17,4
	Décision du 30 novembre 2015	16,28	16,93	18,11
Ethanol produit A base de maïs	RFS2	14,4	15	15
	Proposition (mai 2015)	13,25	13,4	14
	Décision du 30 novembre 2015	13,61	14,05	14,5

Source : *farmdocdaily* (présentation CEP)

Sur le site *farmdocdaily* (University of Illinois), Scott Irwin et Darrel Good discutent des implications de cette publication. Les nouveaux volumes traduiraient la volonté de l'EPA de dépasser la contrainte du blend wall, ainsi que le possible retour dès 2017 aux volumes fixés en 2007 pour l'éthanol (maïs), soit 15 milliards de gallons. De plus, ils notent une forte augmentation des prix du *Renewable Identification Numbers* (RIN), dans les trois jours suivant la décision finale de l'EPA. Reprenant un raisonnement similaire à celui développé pour la flambée de 2013 ([voir à ce sujet un billet publié sur ce blog](#)), ce changement brusque refléterait une crainte d'épuisement dans les mois à venir des RIN stockés, et donc la difficulté à honorer les obligations d'incorporation pour l'éthanol (maïs). Par ailleurs, cette évolution rapide sur les marchés indiquerait que cette contrainte ne sera pas levée par le recours à des biocarburants à des taux d'incorporation plus élevés (E15, E85), mais par l'utilisation de biogazole.

Sources : [EPA](#), [farmdocdaily](#)